

tines et que le fait de la réunion de tant d'hommes illustres appartenant à tous les pays de l'Amérique du Sud hâtera cet événement.

FRANCE.—L'événement religieux le plus remarquable de ces derniers jours en France, a été la tenue du congrès des juriscultes catholiques à Lyon, sous la présidence de M. de Lamarzelle, sénateur. Nous en parlerons avec quelques détails à notre prochaine livraison.

—Nous avons noté en temps opportun l'assemblée générale de la Société des propriétaires chrétiens de France. Les notes que nous publions alors seront complétées par cet extrait d'un article de la *Revue sociale* de Belgique :

... L'admirable association que l'élite de la société française a créée, il y a quelques années, sous le modeste titre de : " Société des propriétaires chrétiens ". Composée de propriétaires de biens immobiliers et mobiliers, cette société est d'une aristocratie de meilleur aloi que tant de sports, clubs et cercles mondains, auxquels, hélas ! de nos jours, une noblesse désœuvrée et abâtardie se fait gloire d'appartenir pour y perdre bien souvent l'honneur et la fortune accumulés par plusieurs générations. Cette association, bien qu'encore jeune, a déjà rendu les plus grands services à la cause de Dieu et produit les plus consolants résultats au point de vue social.

Le propriétaire ou le capitaliste reconnaît, en y adhérant, qu'il a un devoir social à remplir, qu'il ne suffit pas pour s'acquitter de ce devoir, d'augmenter sa fortune, de dépenser paisiblement ses revenus annuels, de faire travailler et de payer loyalement ses ouvriers ; il confesse que le riche comme le pauvre doivent, pour leur propre bonheur comme pour le bien de la société, vivre selon les principes immuables enseignés par Notre-Seigneur Jésus-Christ, dans son saint Evangile ; il veut, en un mot, le rétablissement de l'ordre chrétien dans la famille et dans la société.

Partant de cette idée fondamentale, la Société des propriétaires chrétiens s'est fondée sur les principes suivants :

" Nous voulons le rétablissement de l'ordre chrétien dans la famille et, par suite, dans la maison et dans la propriété.

I. Pères de famille, nous entendons garder intacte l'autorité dont Dieu nous a investis, pour diriger nos enfants, pour en faire de solides chrétiens et de bons serviteurs de la patrie. En conséquence nous nous engageons à les édifier par notre conduite, et à ne les confier qu'à des professeurs chrétiens.

II. Maîtres de maison, nous nous efforçons de suppléer aux institutions qui ne sanctionnent pas nos obligations envers nos serviteurs. Ce sont des membres de la famille à qui nous devons aide et protection. Nous nous occupons donc des intérêts de leur âme, et nous surveillons leur conduite en même temps que nous rémunérons les services qu'ils nous rendent.

to
co
rie
u
Co
tra
me
son

cap
fina
prê
le p
nous
nous
corro
mot,
social
nous
tres

C
devo
plus

—
paire,
expos
plot q
V

Il
à l'étr
Le
centra
La
distrib
rique,
ples co
A
destruc
le ven
place in
C'e
l'armée,
et com
lutte po

—L
de Jérus
ment en